

## Projet scientifique détaillé

La philosophie économique discute les théories économiques, leurs structures, leurs sens, leurs implications et leurs limitations en se définissant comme démarche réflexive : mais avant de présenter quelques sous-domaines et (seulement) certaines interactions existantes ou attendues, précisons cette démarche en disant ici pourquoi préférer « philosophie économique à une autre expression (en particulier, « philosophie de l'économie »). L'expression que nous avons élue rend compte du projet en appelant des problématiques entraînant des contributions qui relèvent pour certaines de la philosophie des sciences (ce qui est essentiellement le cas en « philosophie de l'économie ») mais pas seulement et pas toutes.

Le champ disciplinaire « *philosophy of economics* » traite souvent son objet à la seule manière de la philosophie des sciences, spécifiée à l'économie, et depuis son extérieur. C'est là un des effets épistémologiques de la « division des tâches » entre un public pour le champ constitué en France plutôt d'économistes et à l'étranger plutôt de philosophes : la démarche adoptée ici sera, avec les unités en consortium, d'analyser les effets de ce type, de prendre en compte les traditions nationales et de dépasser leurs limitations pour voir, *avec la philosophie des sciences mais au-delà d'elle*, le geste philosophique dans la science même, ses théories et sa pratique. L'économie est plus que simple objet d'étude à ce titre, et plus qu'objet d'étude *a posteriori*. La philosophie économique dit plus que la « philosophie de l'économie » (où les travaux seraient alors toujours « de seconde main » (*derivative*, dit E. Angner) et elle en analyse les présupposés : notre réseau débattra cela (dans la ligne du débat nourri entre E. Angner, C. Hédoïn etc.). À l'intersection de la philosophie et de l'économie, les travaux relèvent rarement de la *seule* philosophie des sciences (par exemple, la célèbre controverse « Egalité de quoi ? » initiée par l'article de Sen la dépasse de beaucoup, or son impact fut profond sur les théories économiques de la **justice**). Bref, des sphères variées sont incluses et sont à inclure. Les voici :

### - **Économie du bien-être et justice sociale**

La façon dont tenir compte de l'articulation entre les intérêts et les valeurs (notamment de justice) adoptées par les individus dans la décision collective, tout particulièrement dans le domaine des choix de société, a donné lieu à de nombreux travaux et débats, en philosophie comme en économie. Un tel champ de questionnement se décline en différents aspects qui sont notamment les critères de choix social, les critères d'évaluation des situations et les théories économiques de la justice (portant à divers titres les valeurs de liberté, d'égalité, de solidarité, de respect, *etc.*). Le terme général de « *justice* » embrasse plusieurs de ces aspects et le bien-être, à titre individuel et collectif, traduit l'*intérêt* de l'individu et du groupe social.

Les questions posées par l'économie du bien-être, comprise de la façon la plus extensive, c'est-à-dire comme ne reposant pas sur une théorie économique de la justice particulière, sont en conséquence extrêmement prégnantes dans les sociétés modernes. Les théories du choix social, des allocations équitables, du développement humain, de l'analyse coût-bénéfice, de la mesure des inégalités et de la pauvreté, de la conception de mécanismes incitatifs (notamment le *market design*) et de la fiscalité optimale associent de manière intrinsèque philosophie et économie – et leur mobilisation conjointe participe à mieux en ressaisir toutes les implications.

### - **Biodiversité, développement durable et changement climatique**

Ces dernières années, les questions que posent le changement climatique et l'érosion rapide de la biodiversité, des phénomènes largement documentés, sont devenues centrales – dans le débat public comme dans l'orientation des politiques publiques. On peut certes trouver leur prise en compte nettement en deçà de ce qu'elle devrait être, il n'en demeure pas moins que ces questions ont aujourd'hui droit de cité sous l'intitulé de « développement durable ». L'enjeu dépasse, mais inclut (voir le troisième rapport du GIEC) la perspective économique.

La question très large du développement durable va du problème des indicateurs de richesse (faut-il prendre le PIB comme mesure de la santé d'une économie ?) et du problème de la signification de la « durabilité » (*sustainability*, faible ou forte ?) à celui de la justice intergénérationnelle (les individus futurs et qui n'existeront peut-être jamais ont-ils des droits ? Peut-on refuser d'améliorer la qualité de vie des êtres humains actuels les plus défavorisés pour préserver celui d'autres dans le futur ?). Sur des questions de ce type, l'économique est toujours en prise directe avec des considérations philosophiques qui dépassent la seule sphère éthique – même si celle-ci est cruciale et trouve par exemple sa pleine illustration dans les travaux de la *Chaire Hoover*, parmi les unités du consortium.

#### ***- Méthodes scientifiques, modèles et causalité, expériences et simulations***

La question de la scientificité de la science économique est aussi ancienne que cette discipline, et d'une actualité toujours renouvelée, par exemple par la transformation de l'analyse causale en épistémologie. Si après avoir refusé de voir en l'économie une science expérimentale (car elle n'aurait pas pu reproduire ses expériences comme les sciences physiques) l'on a parfois inversement pu la réduire à une science de ce type (une fois ouvert le champ de l'« économie expérimentale » précisément), cette description-ci a reçu à son tour de nombreuses critiques arguant du fait que c'est méconnaître la dimension problématique des « faits » (qui ne sont pas des « données » brutes, mais des construits) sur lesquels elle entend se fonder. La question du « réalisme critique » est l'une des marques de fabrique du laboratoire TINT (Helsinki, unité partenaire) et les travaux des centres de Rotterdam (EIPE) et Londres (CPNSS LSE) n'ont pas besoin d'être rappelés (*cf. infra*, la bibliographie des co-auteurs : concernant les unités du consortium, voir également *infra* l'indication de leurs complémentarités pour le réseau).

Loin de clore la question, la reconnaissance d'un rapport complexe à la réalité et à sa « factualité » se trouve au centre de débats d'une grande richesse sur la nature et le rôle de la modélisation en économie (modèles comme isolations ou comme « mondes crédibles ») et sur le rôle de l'expérience en économie (économie expérimentale, neuro-économie, simulations *agent-based*, etc.). Ces questions, qui pourraient sembler concerner la seule épistémologie, touchent immédiatement tout autant à l'ontologie, à l'éthique et au politique. La philosophie économique a nécessairement trait aux essais de résolution les concernant en sciences sociales.

#### ***- Comportement et rationalité de l'agent économique***

En se donnant pour but de modéliser la société, l'analyse économique repose sur des outils de *représentation* permettant de préciser et d'approfondir la compréhension du monde économique : la façon dont l'agent économique est représenté y prend alors un rôle crucial et un sens déterminant. Le CORE donne, par exemple, une approche économétrique de ces questions – une dimension que débattent les autres unités, y manifestant notamment leur engagement pour l'économétrie comme AMSE, qui à l'époque du GREQAM, coopéra longtemps avec le CORE ; ce projet IRN est l'occasion de renouer étroitement ces contacts.

On peut certes représenter l'agent économique de nombreuses manières, telle que l'agent « maximisateur », éventuellement en contraste avec l'agent dont la rationalité est limitée ou « située » (*embedded*), ou l'agent représentatif, possiblement par opposition avec celui des modélisations « multi-agents », et encore bien d'autres. Les diverses représentations de l'agent économique peuvent être complémentaires ou (partiellement ou totalement) incompatibles. Les différentes représentations de l'agent économique conduisent à différentes représentations du (des) marché(s), des institutions et des sphères non marchandes (sphères d'interaction, sphères de justice, sphères de pouvoir) dans lesquels l'agent est engagé. Les outils de représentation de l'agent en économie enveloppent maints niveaux de questionnement philosophique : ontologique épistémologique, méthodologique, psychologique et éthique.

### **- Institutions et normes**

L'idée que « les institutions importent (*institutions matter*) » (A. Roth) est aujourd'hui largement acceptée en économie. Cet accord conduit à interroger la manière dont s'organisent les interactions sociales, en particulier les relations d'échange, sur la base de règles, de normes et de conventions, à étudier la manière dont ces institutions émergent, sont créées et évoluent, à déterminer leurs effets en termes d'efficience et d'équité sur le plan du bien-être de la collectivité, et à comprendre les mécanismes cognitifs et sociaux qui sous-tendent le fonctionnement des institutions, en particulier *via* leur influence sur le comportement des individus. Il est clair que les unités de recherche du consortium doivent contribuer à développer un champ qui est déjà en partie le leur et croisent des recherches en cours chez la plupart des partenaires (notamment parisiens) avec des publications à en attendre outre celles déjà listées.

L'étude économique des institutions peut être abordée sous un angle évolutionniste (qui se focalise sur l'émergence, l'évolution et la stabilité des institutions) ou sous un angle épistémique (qui se focalise au contraire sur les mécanismes cognitifs et sociaux). Or, et de manière quelque peu surprenante, la question de la possibilité de relier et d'articuler ces deux programmes de recherche ne va, à ce jour, pas de soi. L'apport de la philosophie économique par rapport à la philosophie politique doit par là même être rendu plus manifeste. Il peut passer par des travaux sur l'aspect normatif (voire prescriptif, dans le cas de « règles ») en économie.

### **- Philosophie de la finance**

La finance, qu'il paraît inévitable de questionner dans une économie mondialisée où elle est parfois regardée comme périlleuse (en étant associée aux crises), constitue à la fois un sujet d'inquiétude et de fascination, aussi bien pour le grand public que pour les décideurs au sein des institutions publiques ou privées, nationales comme supranationales. Aussi fort qu'ait pu être son impact sur le monde de l'économie des biens « réels » ces dernières décennies, la véritable compréhension des enjeux d'un ensemble de pratiques reste largement à établir : il est possible de partir des questions de responsabilité des entreprises (sociale, environnementale, etc.) ou de concepts techniques devenus des enjeux, comme la volatilité à titre d'indicateur reconnu, perçu et reçu par les autorités pour encadrer les pratiques, parfois avec effets en retour non souhaités et parfois cependant prévisibles. Un souhait particulier est de voir ces questions et d'autres, liées à la philosophie de la finance, traitées plus souvent dans le cadre de la philosophie économique (voir à ce propos, la place que leur fait le volume *Philosophie économique. Un état des lieux*, 2017, codirigé par le porteur du présent projet).

### **- Économie et justice spatiales**

De multiples sciences adjacentes s'invitent de plus en plus dans le débat public. La géographie en est une. Des expressions comme « fracture territoriale », « France périphérique », « centre-ville en déshérence », « campagnes abandonnées », « déserts médicaux » font florès. La dégradation des conditions socio-économiques que subit dans sa vie quotidienne une part grandissante de la population de nombreux « vieux pays industrialisés », selon l'expression reçue qui inclut la France, porte des conséquences socio-politiques qui, quant à elles, ne sont certes pas directement du ressort de la philosophie économique.

Elles ne peuvent cependant laisser de concerner la philosophie économique lorsque la question de la « justice économique » devient centrale – et quoi que le terme doive venir désigner une fois soumis à l'analyse philosophique. De toute évidence, cette interrogation se nourrit fortement d'arguments spatiaux. Là où les économistes peuvent fonder leurs travaux sur des théories et des enquêtes de terrain à la fois, afin de répondre aux questions portant sur la nature des services publics de santé, d'éducation (par exemple, leur répartition mobilise des théories de l'économie publique relatives à la démographie ou à la géographie), il appartient

aux « philosophes économiques » d'examiner non seulement les fondements de cette économie publique, mais encore la nature d'une relation possiblement fondatrice (et assurément fondamentale) entre les notions même d' « espace » et de « justice ».

Les conceptions de la justice qui s'expriment sont évidemment en rapport aux grandes théories de la justice, d'Aristote à Sen. Elles s'enrichissent également d'arguments en provenance des disciplines adjacentes à l'économie. La question posée de la « justice spatiale » constitue une des expressions que la philosophie économique peut (et doit, sans doute, au regard de la demande sociale pressante) interroger – tout comme il en va, d'ailleurs, des sujets de « justice environnementale » mentionnés plus haut.